CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2021

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

COMPTE-RENDU

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 décembre 2021, s'est réuni le mercredi 8 décembre 2021 à 20 H 30, Grande Salle - Maison du Temps Libre à La Ferrière.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

21-122 Budget Commune / Décision modificative n°2 au BP 2021

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 du budget principal tel que ci-dessous :

Section d'investissement

Désignation	BP 2021	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2151 – Réseaux de Voirie	1 350,00 €		362 477,60 €		
13248 – Autres communes	0,00 €				362 477,60 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	**118 530,51 €**		**362 477,60 €**		**362 477,60 €**
2182 - Matériel de transport	149 000,00 €		*4 000,00 €*		
OP 33 - CTM	**182 370,00 €**		***4 000,00 €***		
2031 - frais d'études	206 700,00 €	*4 000,00 €*			
OP 30 - Bâtiments	**329 700,00 €**	***4 000,00 €***	***4 000,00 €***		
TOTAL INVESTISSEMENT		**4 000,00 €**	**366 477,60 €**	**0,00 €**	**362 477,60 €**
		362 477,60 €		**362 477,60 €**	

21-123 Budget Commune / Ouverture de crédits anticipés

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'ouverture de crédits anticipés d'investissement au titre de l'exercice 2022, pour un montant global de 225 000,00 € réparti sur les opérations suivantes :

Opérations	*Désignation*	*Montant prévu au BP 2021 + DM*	*Limite des 25%*	*Inscription anticipée*
Chap. 204		10 634,00 €		0,00 €
Chap. 21		49 000,00 €		
- *2183 Matériel de bureau et informatique*				10 000,00 €
- *2184 Mobilier*				2 000,00 €
- *2188 Autres immobilisations corporelles*				2 000,00 €

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance

15	MTL	15 000,00 €		0,00€
16	Groupe scolaire "Anita Conti"	231 508,00 €		6 000,00 €
17	Voirie	498 000,00 €		85 000,00 €
25	Opérations immobilières	240 000,00 €		5 000,00 €
27	Complexe Sportif	212 800,00 €		40 000,00 €
28	Cimetière paysager	19 000,00 €		5 000,00 €
30	Bâtiments	325 700,00 €		50 000,00 €
31	Cadre de vie	128 000,00 €		10 000,00 €
33	Centre Technique Municipal	186 370,00 €		5 000,00 €
35	Pôle enfance -jeunesse	8 700,00 €		0,00 €
37	Travaux ADAP	47 500,00 €		5 000,00 €
TOTAL		1 972 212,00 €	493 053,00€	225 000,00 €

- **INDIQUE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022.

21-124 Tarifs communaux au 1er janvier 2022

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer à partir du 1er janvier 2022 les tarifs TTC suivants :

1) <u>Locations de salles communales/tarifs journaliers</u>

MANIFESTATIONS	*SALLE 4*	*COMPLEXE SPORTIF*
		Salle d'accueil
Associations Communales : Réunions et concours divers	Gratuit	Gratuit
Vin d'honneur mariage	40.00 €	/
Sépulture / messes de souvenir	15,00 €	/
Associations extérieures et entreprises Ferriéroises	75,00 €	200,00 €

Désignation	Tarif/jour
Salle de judo	30,00 €

<u>Locations de matériels</u>

Désignation	Tarifs	Unité
Chaises	0,40 €	Unité
Tables	0,80 €	Ml
Ganivelles	2,50 €	Unité

2) *Photocopies/Impressions/Scan*

a. Particuliers

Type prestation		Noir et Blanc	
		Recto	Recto-verso
Photocopie A4	Papier fourni par la Mairie	0,15 €	0,20 €
Photocopie A3	Papier fourni par la Mairie	0,30 €	0,40 €
Scan A4 et envoi par email		0,15 €	0,20 €
Scan A3 et envoi par email		0,30 €	0,40 €
Impression de documents A4 à partir d'un PC		0,15 €	0,20 €
Impression de documents A3 à partir d'un PC		0,30 €	0,40 €

Gratuité des prestations listées au 2.a pour les personnes de la commune demandeurs d'emploi.

Pas de prise en charge des clés USB pour des raisons de sécurité informatique.

b. Associations communales

Type photocopie		Noir et Blanc	
		Recto	Recto-verso
A4	Papier fourni par la Mairie	0,04 €	0,06 €
	Papier fourni par l'association	0,02 €	0,03 €
A3	Papier fourni par la Mairie	0,08 €	0,12 €
	Papier fourni par l'association	0,04 €	0,06 €

c. Résidence Durand-Robin et La Roche sur Yon Agglomération (Multi-accueil Chapi-Chapo)

Type photocopie		Noir et Blanc		Couleur	
		Recto	Recto-verso	Recto	Recto-verso
A4	Papier fourni par la Mairie	0,04 €	0,06 €	0,08 €	0,12 €
	Papier fourni le demandeur	0,02 €	0,03 €	0,04 €	0,06 €
A3	Papier fourni par la Mairie	0,08 €	0,12 €	0,16 €	0,24 €
	Papier fourni le demandeur	0,04 €	0,06 €	0,08 €	0,12 €

3) *Fourniture de banderoles aux associations*

Désignation	Tarifs
Création	114,84 € / banderole
Modification	15.00 € + 1.44 € / lettre

4) *Vente de terre de végétale*

Désignation	Tarifs	Unité
Terre végétale	5,00 €	m^3

5) *Vente de livres sur la Commune de LA FERRIERE*

Désignation	Tarifs	Unité
Vente livres La Ferrière	25,00 €	Unité

6) Animaux errants

Forfaits	Tarifs
Forfait de prise en charge	20,00 €
Pension par nuitée	15,00 €
Transport de l'animal à la SPA	15,00 €

7) Branchement compteurs d'eau et d'électricité

Lieu	Tarif	Périodicité
Place du Marché	20,00 € / mois	1 fois par semaine

8) Concessions de cimetières

Concessions	Tarifs
Trentenaires	
- Un emplacement	100,00 €
- Un emplacement + un caveau 1 place	1 000,00 €
- Un emplacement + un caveau 2 places	1 400,00 €
Cavurnes	
- 15 ans	350,00 €
- 30 ans	500,00 €
Colombarium	
- 15 ans	500,00 €
- 30 ans	750,00 €
Renouvellement de la durée des Concessions	100,00 €
Jardin du Souvenir	
- Dispersion des cendres	60,00 €
- Plaquette Mur du souvenir	20,00 €

9) Encarts publicitaires

Type d'encart	Dimension de l'encart	Pages intérieures	2ème et 4ème de couverture
		Tarifs nets - non soumis à la TVA	
Encart pleine page	130 x 190 mm	540,00 €	1 150,00 €
Encart ½ page	130 x 93 mm	470,00 €	750,00 €
Encart ¼ page	63 x 93 mm	370,00 €	550,00 €
	130 x 45 mm	370,00 €	550,00 €
Encart 1/8ème de page	63 x 45 mm	240,00 €	-
Encart 1/16ème de page	63 x 20 mm	130,00 €	-

21-125 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable concernant le lancement du projet de création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie, d'un budget prévisionnel de 2 216 000 € HT (hors révision du prix).

- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

  Pour la Tranche Ferme :

  - 1,10 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), durant des études de maîtrise d'œuvre.

  Pour la Tranche Optionnelle :

  - 1,75 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

21-126 Création d'un pôle culturel et associatif sur le site de l'ancienne mairie / Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le classement du rapport d'analyse des offres.
- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le Cabinet PELLEAU & Associés - Architecte mandataire - Economiste et OPC (co-traitants : IDES - BET Structures, ATBI - BET Fluides et GANTHA - BE Acoustique) pour un forfait de rémunération (mission de base) de 9,72 % soit 170 517,96 € HT, un forfait de rémunération (missions complémentaires) de 6 315,48 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération totale de 176 833,44 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

21-127 Transformation du Pôle culturel actuel en hôtel de Ville /Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable concernant le lancement du projet de transformation du Pôle culturel actuel en Hôtel de Ville, d'un budget prévisionnel de 2 122 200 € HT (hors révision du prix)
- **APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- **AUTORISE,** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

  Pour la Tranche Ferme :

  - 1.10 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), durant des études de maîtrise d'œuvre

  Pour la Tranche Optionnelle :

  - 1.75 % de l'assiette de rémunération de l'assistant (article 5.5 des conditions particulières), pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

21-128 Transformation du pôle culturel actuel en Hôtel de Ville / Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le classement du rapport d'analyse des offres.
- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet Cabinet PELLEAU & Associés - Architecte mandataire - Economiste et OPC (co-traitants : IDES - BET Structures, ATBI - BET Fluides et GANTHA - BE Acoustique) pour un forfait de rémunération (mission de base) de 8,76 % soit 154 064,74 € HT, un forfait de rémunération (missions complémentaires) de 5 627,94 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération totale de 159 692,68 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

21-129 Fourrière automobile / Renouvellement de la convention Depann'Auto Yonnais

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle convention à intervenir avec Dépann'Auto Yonnais, sise allée Amédée Bollée à LA ROCHE SUR YON (Vendée), pour la mise en fourrière des véhicules.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022 aux articles et chapitres prévus à cet effet.

21-130 Société d'exploitation des eaux Véolia Vendée (SEEVV) / Convention pour le contrôle et la maintenance des poteaux incendie de 2022 à 2024

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par la Société d'exploitation des Eaux Véolia Vendée pour le contrôle et la maintenance des poteaux incendie d'un montant de participation pour l'entretien à 36,50 € HT par poteau contrôlé sans pesage et pour la maintenance complète à 48,80 € HT par poteau contrôlé sans pesage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 articles et chapitres prévus à cet effet.

21-131 PODELIHA / Lotissement « Le Caillou Blanc 5-Ilot A » - Convention de transfert de la voirie, des réseaux divers et espaces verts communs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de transfert de la voirie des réseaux divers et espaces verts communs sur l'ilot A du lotissement le Caillou Blanc 5.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

21-132 Vendée eau / Voie entre le 11 et le 13 rue Nationale –Convention pour la création du réseau d'eau potable

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par Vendée Eau pour la création du réseau d'Eau dans la voie entre le 11 et 13 rue Nationale d'un montant de participation de 3 399,14 € HT et 4 078,97 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 articles et chapitres prévus à cet effet.

21-133 Vendée eau / ZAC du Plessis – Avenant à la convention pour la création du réseau d'eau potable

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 à la convention proposée par Vendée Eau pour la création du réseau d'Eau de la ZAC du Plessis d'un montant de participation de 12 512,20 € HT et 15 014,64 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités techniques et financières de cette opération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « Zac du Plessis » 2021 articles et chapitres prévus à cet effet.

21-134 Autoroutes du sud de la France /Convention de régularisation de remise des voiries rétablies

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes de la convention proposée par la société des Autoroutes du Sud de la France pour une remise des voiries rétablies pour la liaison du chemin rural n°503 du Plessis Bergeret à la route Départementale n°101.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

21-135 Réflexion en vue d'un éventuel déploiement d'un système de vidéoprotection.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'intervention du référent sureté départementale auprès de la Préfecture pour l'établissement d'un diagnostic de sécurité dans le cadre d'une réflexion en vue d'un éventuel déploiement d'un système de vidéoprotection.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

21-136 Nouvelles Activités Périscolaires / Association Départementale des Francas de Vendée – Dénonciation de la convention d'affiliation

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la dénonciation de la convention d'affiliation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

21-137 Environnement Numérique de Travail (ENT) 1er degré des écoles maternelles et élémentaires / Convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place de l'ENT

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le renouvellement de ce dispositif dans les écoles maternelle et élémentaire Anita Conti.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 articles et chapitres prévus à cet effet.

21-138 Recrutement d'un Conseiller numérique

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le** recrutement d'un conseiller numérique pour une durée de 2 ans

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 articles et chapitres prévus à cet effet.

21-139 Personnel / Mise à jour du tableau des effectifs

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression des postes suivants :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet à compter du 13 décembre 2021, suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er janvier 2022,
- Création d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet et suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er janvier 2022,
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 10 décembre 2021,
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet, suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er janvier 2022.

21-140 Personnel / Assurances des risques statutaires du personnel - contrat groupe proposé par le centre de gestion

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les propositions.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette opération à bonne fin.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 articles et chapitres prévus à cet effet.

21-141 Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées / Rapport annuel 2020

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2020 de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapés.
- **ADOPTE** le rapport annuel 2020 de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapés.

21-142 La Roche-sur-Yon Agglomération / Modification des statuts

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Roche-sur-Yon Agglomération.

21-143 La Roche-sur-Yon Agglomération / Avis sur le schéma de mutualisation

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation 2021/2026.

21-144 La Roche-sur-Yon Agglomération / Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Roche-sur-Yon Agglomération – Révision libre du montant de l'Attribution de Compensation au 1er janvier 2022 suite à l'adoption du rapport CLECT

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le montant révisé de l'attribution de compensation en fonctionnement à compter du 1er janvier 2022.

- **APPROUVE** le rapport définitif de la CLECT.

21-145 La Roche-sur-Yon Agglomération / Salle de musique actuelles labellisée SMAC / Approbation du rapport définitif de la CLECT sur l'évaluation des charges nettes transférées

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la CLECT sur le coût des charges nettes transférées liées à la gestion de la salle de musique actuelles labellisée SMAC joint en annexe.

21-146 La Roche-sur-Yon Agglomération / Convention de groupement de commandes – Levés topographiques, études géotechniques et géodetection des réseaux

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de groupement de commandes.
- **ACCEPTE** les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Roche-sur-Yon Agglomération en tant que coordonnateur du groupement pour l'ensemble des lots.
- **PREND** acte de la procédure d'appel d'offres ouvert qui sera engagée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique.
- **AUTORISE** Monsieur David BELY, le maire, à signer la convention de groupement de commandes, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.
- **AUTORISE** La Roche-sur-Yon Agglomération, coordonnateur du groupement, à signer les marchés tels qu'ils seront attribués par la Commission d'Appel d'Offres.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 articles et chapitres prévus à cet effet.

21-147 La Roche-sur-Yon Agglomération / Prix et qualité du service public de **l'assainissement – Avis sur le rapport 2020 du Président**

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au rapport 2020 du Président du Conseil d'Agglomération sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.